

# La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

## En direct des territoires

### INTERDICTION DU TRANSPORT ET DE L'UTILISATION DES APPELANTS POUR LA CHASSE DU GIBIER D'EAU

**E**n raison de cas d'influenza aviaire hautement pathogènes découverts dans l'avifaune sauvage et sur des volailles d'élevage commerciaux, en Allemagne, en Suisse et dans d'autres pays de l'Union européenne, le ministère de l'Agriculture après consultation de l'ANSES a pris trois arrêtés parus au journal officiel du 17 novembre 2016. Ceux-ci changent le niveau de risque en France en matière d'influenza aviaire, celui-ci passe de « négligeable » à « élevé », sur les zones humides « à risque particulier » et à un niveau dit « modéré » sur le reste du territoire. Vous trouverez ci-après les liens des cartographies des communes classées à « risque élevé » en Seine Maritime, elles concernent 2 zones humides :



- [la BASSE VALLEE DE LA SEINE entre Octeville et la Mailleraye sur Seine](#)

- [la VALLEE DE LA BRESLE entre le Tréport et Blangy sur Bresle.](#)



Ces arrêtés ministériels ont des conséquences immédiates pour la pratique de la chasse :

**1) L'INTERDICTION DU TRANSPORT ET DE L'UTILISATION DES APPELANTS VIVANTS POUR LA CHASSE DU GIBIER D'EAU sur l'ensemble du département de la Seine Maritime.**

**2) L'INTERDICTION DES LACHERS DE GIBIER A PLUMES sur les communes classées en « risque élevé ».**

Ceux-ci sont autorisés sur le reste du territoire avec une obligation de traçabilité (déclaration à l'administration). Des dérogations sont attendues pour permettre sous certaines conditions : stricte application des mesures de biosécurité, surveillance épidémiologique renforcée, mise en oeuvre de prélèvements sur les appelants en fin de saison de chasse, etc... pour permettre l'utilisation des appelants sur les territoires classés en niveau de risque « modéré ».

Nous ne manquerons de vous tenir informés de l'évolution des décisions qui pourraient être prises.

Les chasseurs de gibier d'eau sont appelés à faire preuve de vigilance et de civisme dans l'application de ces mesures et dans le rôle d'épidémiosurveillance qui est le leur depuis de nombreuses années.

**La réglementation est susceptible d'évoluer en particulier pour les dérogations.**

**Nous vous tiendrons informer rapidement de ces évolutions.**

Toutes les informations concernant d'éventuels oiseaux d'eau trouvés morts sur le terrain sont à communiquer aux correspondants SAGIR :

- **FDC76 Laurent BOUCHER NOEL - Tél. : 06-20-65-68-54 ou 02-35-60-35-97**

- **ONCFS Richard LARCHEVEQUE - Tél. : 06-25-03-20-96 ou 02-35-32-07-10**



## REPRODUCTION DU SANGLIER

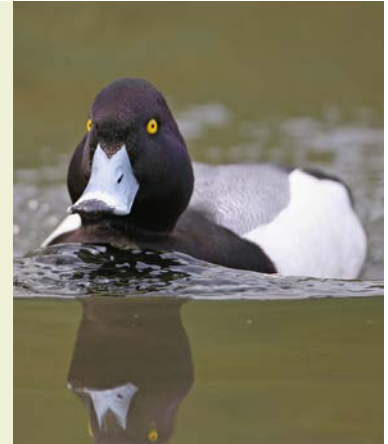
L'année 2016 a connu une très belle reproduction chez les sangliers. Les excellentes fainées et glandées de cet automne laissent d'ores et déjà présager que la reproduction de 2017 sera bonne également. Nous invitons les gestionnaires de territoires à ne pas se laisser déborder par ces populations, en prélevant dès cet hiver dans toutes les classes d'âges, sur les secteurs où des populations importantes sont connues.

*J. Sautreuil*

## LES PLONGEURS A L'HONNEUR EN VALLÉE DE SEINE

1632, c'est le nombre de FOULQUES comptabilisées sur les plans d'eau de la boucle d'Anneville sur Seine dans le cadre du suivi des oiseaux d'eau hivernants à la mi novembre. Un suivi mensuel engagé par la FDC76 pour le compte de l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA). Dans le même temps, au tiercé gagnant des espèces présentes, on trouve en seconde position le MORILLON (448) et en troisième le MILOUIN (177). Si les canards plongeurs constituent l'essentiel de l'effectif des canards hivernants, parmi eux, une espèce habituellement inféodée au milieu marin, encore jamais observée dans la région : la Macreuse noire dont 2 spécimens femelles ont été repérés au comptage de la mi novembre.

*D. Vestu*



## En direct des territoires

### PAS D'ARMISTICE POUR LES MIGRATEURS

Le passage de la Toussaint se faisait quelque peu attendre. La vague migratoire tant attendue des chasseurs de migrateurs s'est déclenchée le 11 novembre sur tout le nord de la France à la faveur de vents de sud est. La qualité et la quantité étaient au rendez-vous dès la nuit du 11 au 12 novembre avec un mouvement massif de sarcelles, siffleurs, souchets, chipeaux, pilets, morillons, bécasses, bécassines, grives et étourneaux... Quant aux pigeons dont l'absence se faisait ressentir depuis l'ouverture générale de la chasse, ils ont suivi le mouvement et envahi le département par l'Est dès le 12 novembre. Les conditions météo actuelles et les abondantes ressources en nourriture disponibles (faînes), devraient favoriser le stationnement des pigeons dans notre région avec la perspective de belles parties de chasse.

*D. Vestu*



### LE PIÉGEAGE AU TAS DE FUMIER

Comme l'an passé, le piégeage au tas de fumier démarre fort cette saison. En effet, depuis début octobre, nombre de « goupils » se sont fait avoir au billard, souvent sur des tas de fumier assez importants.

A noter qu'à partir de mi-décembre, l'an passé, les captures sont devenues plus rares.

Pensez bien à continuer la collecte des constats de dommages aux élevages dans vos communes. Ci-après le lien pour remplir ce constat en ligne ou le télécharger : [constat de dommages](#)

*C. Barre*

## UN BON CRU POUR LES RENCONTRES ST HUBERT 2016

La 20<sup>ème</sup> édition des rencontres Saint Hubert organisées conjointement par l'Association Canine territoriale et la Fédération des chasseurs de la Seine Maritime s'est déroulée dans les bois de Valmont. Elle a réuni le 5 novembre dernier une trentaine de chiens et une vingtaine de chasseurs dans une ambiance très conviviale. Vous retrouverez dans le prochain « Infos Chasse 76 » la liste des équipes sélectionnées pour représenter la Seine-Maritime lors de la finale régionale dans le Loiret. Un grand bravo pour l'organisation de cette journée à Emmanuel BENARD délégué départemental de la Fédération des rencontres Saint Hubert et toute l'équipe organisatrice de l'ACT76 et du CUCC76. Tous les résultats complets détaillés seront prochainement disponibles sur le site internet de la Fédération des chasseurs.

*D. Vestu*



## COLLECTIF PERDRIX, BILAN DES LÂCHERS 2016

C'est le département de la Somme qui a accueilli la réunion du Collectif Perdrix. L'ordre du jour concernait principalement les lâchers effectués l'été dernier. Le bilan est jugé par tous plutôt bon. En effet, près de 90% des compagnies, lâchés dans cinq départements du centre au nord de la France, ont été adoptés par des adultes sauvages. Point important, tous ces oiseaux sont issus d'un élevage agréé qui produit uniquement des oiseaux d'origine sauvage.

*L. Boucher-Noël*

## En direct du pôle REZH'EAU

### PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUR LA BASSE VALLÉE DE LA DURDENT

Cette semaine les animateurs du pôle REZH'EAU sont allés à la rencontre de plusieurs propriétaires de la basse vallée de la Durdent souhaitant mettre en œuvre les préconisations du plan de gestion. Ce temps d'échange a permis de préciser 4 projets de travaux dont 3 concernent la restauration de mare de chasse. Un chiffrage de ces opérations sera obtenu d'ici la fin de l'année. Compte tenu des délais d'instruction des dossiers « loi sur l'eau » nécessaires, la réalisation des travaux pourra avoir lieu à partir de l'automne 2017.

*P. Levesque*



### OPÉRATION 1000 BUISSONS : RÉSERVEZ VOTRE KIT BUISSONS POUR 5 €

La FDC76 propose de fournir des kits d'ilots arbustifs comprenant 10 plants (cornouiller sanguin, érable champêtre, pommier sauvage, viorne obier, charme), protections et tuteurs, ainsi qu'un agrainoir « petit gibier » pour la somme symbolique de 5 € le kit. Le nombre de kits est plafonné à 5 par demandeur.

Les inscriptions doivent être enregistrées auprès du chargé de mission Agrifaune [drolland@fdc76.com](mailto:drolland@fdc76.com)

en renvoyant le bon de réservation suivant : [BON\\_OPERATION1000BUISSONS](#) (chèque à joindre obligatoirement pour valider ce bon de réservation). Au dos de celui-ci, vous trouverez les préconisations pour la plantation.

**La distribution des kits aura lieu le mercredi 30 novembre 2016 à partir de 9h30 à la Maison de la Chasse et de la Nature à Belleville en caux.**

*D. Rolland*

